



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Élaboration d'un plan national piétons

Question écrite n° 2409

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'élaboration d'un plan national piétons. Alors que le ministre en charge de la transition écologique vient d'annoncer un nouveau plan vélo à hauteur de 250 millions d'euros en 2023 avec pour objectif d'investir massivement dans les infrastructures cyclables, l'association 60 Millions de piétons regrette que la marche à pied ne fasse pas l'objet d'une politique publique à l'égal du vélo. La marche à pied est pourtant la mobilité propre par excellence. Elle mérite d'être au sommet de la hiérarchie des mobilités. Pour l'association, l'insécurité et l'inconfort de la marche à pied dans les villes et les villages ainsi qu'aux bords des routes font que les Français se déplacent de moins en moins à pied. Il est urgent, 15 ans après la loi sur l'accessibilité de l'espace public, que les rues soient accessibles à pied et marchables. Ainsi, à l'instar du plan vélo, l'association fait la proposition d'un plan qui doit avoir pour ambition que la marche à pied soit présente dans un déplacement quotidien sur trois en France avec une augmentation significative aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. L'objectif est d'élever la mobilité piétonne au premier rang dans la hiérarchisation des modes de déplacement. Ce plan s'appuie sur trois orientations ; le développement d'une culture piétonne ; l'amélioration des infrastructures piétonnes et leur sécurisation ; la mise en place d'un cadre financier et la promotion d'une économie de la marche à pied. Aussi, il lui demande quelle réponse il entend apporter aux légitimes demandes de l'association 60 Millions de piétons.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est convaincu de l'importance de la marche et prend bien en compte les enjeux d'environnement, de prévention ou de santé publique. La marche est d'ailleurs, derrière la voiture, le deuxième mode de déplacement et celui qui a le plus progressé entre les deux enquêtes nationales de 2008 et 2019 pour atteindre 23,7 % de part modale. Le plan vélo et mobilités actives 2022-2027 annoncé le 20 septembre dernier prévoit bien dans son premier objectif principal de faire du vélo et de la marche des alternatives attractives à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, à combiner aux transports collectifs pour assurer des déplacements de plus longue distance. Des mesures seront présentées dans le cadre du comité interministériel vélo et mobilités actives dont la création a été annoncée par la Première ministre et qui se réunira prochainement et à raison de tous les 6 mois. Ainsi, s'il n'est pas prévu de disposer d'un plan piéton indépendant, pour permettre une bonne articulation des politiques en faveur des modes actifs, le sujet de la marche est pleinement intégré dans les politiques de mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2409

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4694

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6554